



Bapst Bernard, Kolly Gabriel

Loi sur la pédagogie spécialisée, quel bilan et quelles pratiques dans la réalité ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 23.03.21

DICS

Dépôt

La mise en place de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée a passablement modifié la pratique dans les établissements scolaires. L'intégration d'enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers en classe ordinaire amène un plus. Mais un certain nombre de problèmes semblent se poser quant aux aménagements et aux appuis accordés par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) dans certains cercles scolaires. Le manque d'intervenants externes peut, certaines fois, peser sur l'enseignement et péjorer l'ensemble de la classe et des élèves.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Depuis la mise en place de la nouvelle loi, combien d'enfants ont été soutenus par des mesures de la DICS ?
2. Combien d'EPT ont été attribués depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi ?
3. Comment le nombre d'heures de soutien par élève en situation de handicap ou à besoins particuliers est-il calculé et évalué ? Y a-t-il des règles claires concernant ces attributions ? Si oui, lesquelles et reposent-elles sur une base légale
4. Si plusieurs enfants en intégration sont placés dans la même classe, y a-t-il une dotation supplémentaire ?
5. Quelle est la procédure mise en place lors du retrait de la classe ordinaire d'un élève en situation de handicap ou à besoins particuliers ? Les intervenants externes sont-ils consultés ?
6. Les classes relais ainsi que les infrastructures telles que la Fontanelle au Gantrisch sont sollicitées pour les élèves ayant des troubles du comportement et sont souvent saturées avant même la fin du second semestre de l'année scolaire. Menant ainsi les enseignants de classe régulière à devoir faire face à des situations particulièrement difficiles. Quelles sont les mesures prises par la DICS pour amener des solutions à ce problème grandissant ?
7. Est-ce que des formations spécifiques, par exemple dans le cadre de formations continues ou de journées pédagogiques, ont été mises en place pour les enseignants en classe régulière afin de les appuyer dans l'intégration de ces élèves ? Plus précisément :
 - a. Comment sont-ils outillés pour la prise en charge de ces élèves, notamment en ce qui concerne l'utilisation de logiciels ou outils de soutien en classe ?
 - b. Comment sont-ils outillés en ce qui concerne la gestion des réseaux incluant souvent interprètes, éducateurs, psychologues et autres professionnels ?
 - c. Comment sont-ils amenés à coenseigner avec les enseignants spécialisés ?